

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-00015

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 6 juin 2023, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

- La demande vise à régulariser la marge de recul latérale droite du garage à une distance de 0,18 mètre de la ligne de lot latérale droite.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.5, *Normes d'implantation des bâtiments accessoires détachés ou isolés*, un bâtiment accessoire détaché ou isolé du bâtiment principal doit se situer à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain latérales et arrière.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 596 076 du cadastre du Québec, sis au du 71 rue de Bonaventure, dans la zone RV-7.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 6 juin 2023, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 12 mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim,

(signé)

Pierre Archambault